Mais, au Tonkin, les conditions ne sont pas identiques. Tandis qu'à Formose nous devons descendre des montagnes pour atteindre la plaine; au Tonkin, au contraire, il faut quitter la plaine pour pénétrer dans les montagnes. C'est ce qui fait dire à beaucoup de bons militaires que ce serait maladroit d'étendre notre occupation aux confins du pays, et qu'il est plus sage de borner notre possession au Delta.

Le seul objectif en vue duquel l'offensive sera prise, c'est la marche contre Lang Son, et aussitôt cette forteresse tombée entre nos mains, l'armée entière, augmentée des renforts, sera répartie dans le Delta d'où l'on veut une bonne fois extirper le brigandage. Une vraie chasse aux pirates sera organisée, et on espère se débarrasser de cette engeance avant le retour des grandes chaleurs pendant lesquelles les troupes devront rester cantonnées.

Vingt mille hommes ne seront pas trop nombreux pour battre les campagnes du Delta et en chasser ces bandes qui désolent le pays et tiennent notre puissance en échec, car leur présence empêche aujourd'hui encore le général Brière de l'Isle de dégarnir les forteresses et de marcher contre les Chinois.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 15 décembre 1884

Présidence de M. Le Royer, président

M. le Président annonce au Sénat la mort de M. Eugène Pelletan, sénateur inamovible et questeur.

M. Edouard Millaud dépose un rapport sur un projet de loi ouvrant un crédit de 600,000 francs pour dépenses causées par l'épidémie cholérique.

M. de Verninac dépose un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif aux récidivistes.

Les incompatibilités parlementaires

M. Bérenger, sur l'article 1er, qui déclare incompatible le mandat de sénateur ou de député avec l'exercice des fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'Etat ou dont les titulaires sont nommés par le gouvernement, dit que la question des *incompatibilités* est très délicate et très difficile, que la commission s'est scindée sur un grand nombre de questions en deux parties égales à une voix près et qu'il vient présenter les objections de la minorité.

L'orateur examine et discute les exceptions acceptées par la commission.

M. Chalamet, rapporteur, dit que la plupart des questions soulevées par M. Bérenger se retrouveront lors de la discussion des articles et y seront discutées d'une façon plus précise. Il y a des principes, continue-t-il, qu'il faut suivre; mais que faire quand ces principes se contredisent?

On veut arriver à l'indépendance absolue des membres du Parlement; mais est-ce possible quand on se trouve en présence d'un gouvernement source de toutes les faveurs? D'autre part, la liberté des élections exige qu'on ne pousse pas trop loin la théorie des incompatibilités.

L'article 1er est adopté, ainsi que l'article 2.

Les 3 premiers paragraphes de l'article 3 sont adoptés.

Le paragraphe 4 excepte le grand-chancelier de la Légion d'honneur — adopté.

Après des observations de M. Chalamet, le paragraphe 5, relatif aux gouverneurs de la Banque de France et du Crédit foncier, est adopté.

Le paragraphe 6, relatif aux professeurs, est mis en discussion et adopté.

La discussion s'ouvre sur le paragraphe 7 relatif aux magistrats inamovibles de la cour de cassation, de la cour des comptes et de la cour d'appel de Paris.

Le Sénat repousse l'exception pour les magistrats inamovibles à la cour de cassation.

M. Demole rapporteur, déclare retirer le reste du paragraphe concernant les magistrats de la cour des comptes et de la cour d'appel de Paris.

M. Griffe propose un amendement exceptant seulement les premiers présidents des mêmes cours. Cet amendement est pris en considération.

Le Sénat prend en considération l'amendement de M. Lalanne, demandant une exception pour les membres du bureau des longitudes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 15 décembre 1884.

Présidence de M. Floquet, vice-président.

Le budget de l'instruction publique

M. de Mackau dit que le parti républicain a coutume de se féliciter d'avoir porté de 24 à 130 millions le budget de l'instruction publique et annonce même que ce chiffre atteindra prochainement 260 millions.

On a dû se préoccuper des moyens de faire face à un pareil chiffre de dépenses et M. le rapporteur a indiqué qu'il y aurait lieu de recourir à d'autres collectivités que l'Etat, c'est ainsi qu'il désigne les départements et les communes. On oublie que l'Etat avait promis de se charger de la dépense.

Les dépenses de l'instruction primaire ont augmenté dans leur ensemble de plus de 100 millions. En vain parlerait-on de la gratuité; ce qui n'est plus payé sous forme de rétribution scolaire est payé par tous les contribuables. Et pendant que la dépense augmentait du triple, la fréquentation des écoles n'a augmenté que d'un tiers.

Les frais d'instruction, qui étaient de 12 fr.36 par élève, sont maintenant de 26 fr. 70. On a supprimé la rétribution scolaire, qui représentait 20 millions, mais on a augmenté les charges de 106 millions; c'est donc 86 millions que le contribuable paye en plus pour les frais des nouvelles lois.

La situation financière des communes accuse une augmentation considérable du nombre des centimes qui grèvent leurs budgets. La moyenne est aujourd'hui de plus de 50 cent. Le motif principal de ces augmentations est dans l'excès des contributions scolaires; il y a des communes où les centimes extraordinaires excèdent 200; même résultat pour les budgets départementaux.

Quels sont les résultats obtenus par ces sacrifices considérables? C'est le point délicat de l'affaire.

Le premier résultat a été de vider la caisse des écoles; on est obligé d'y pourvoir par une émission d'obligations à court terme pour 30 millions. Or, il faut faire face à un arriéré de 67 millions et, en outre, aux demandes en cours depuis l'année dernière. A cette date, le programme comprenait encore 650 millions de travaux.

Un autre résultat a été d'imposer aux communes des écoles d'une importance disproportionnée avec leurs ressources. Les départements ont été aussi gênés par la construction des écoles normales qui n'étaient pas partout nécessaires.

Les résultats de la fréquentation des écoles ne sont pas plus satisfaisants. Avant la loi de 1882, le mouvement de la scolarité était déjà très rapide, et il est aisé de constater que si la dépense a triplé depuis cette époque, le nombre des enfants inscrits n'est en nulle façon proportionné à cet accroissement.

Le rapport évalue à 40,000 le nombre des enfants amenés à l'école par la nouvelle loi. Ce chiffre n'est pas exact et on peut affirmer que les écoles sont moins fréquentées qu'auparavant.

Pour les instituteurs, les résultats sont nuls au point de vue de l'augmentation des traitements et des retraites. La nomination des instituteurs est restée aux préfets, bien que l'on ait soutenu longtemps dans le parti républicain qu'ils devaient être nommés par leurs chefs hiérarchiques.

La loi de 1882 a eu un résultat curieux, c'est de tuer net l'enseignement laïque libre et de profiter aux écoles congréganistes, qui ont gagné 55,000 élèves; le même phénomène s'est produit dans l'enseignement secondaire et encore il faut tenir compte des 22,000 bourses dont dispose le gouvernement. Tels sont les résultats qu'on a obtenus avec les nouvelles lois.

Après une réplique de M. Dubois, rapporteur, Mgr Freppel dit qu'il y a 200,000 élèves de moins dans les écoles laïques depuis l'obligation. Et c'est pour un tel résultat qu'on a dépensé près d'un milliard?

M. de Colbert-Laplace présente à son tour quelques critiques de détail, puis la discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés.

Sur le chapitre 6, M. Fallières demande le maintien du crédit pour les facultés théologiques.

Le rapporteur combat cette proposition au nom de la commission.

Mgr Freppel appuie la motion de M. Fallières. Il fait l'éloge de la théologie. (Applaudissements à droite).

Par 267 voix contre 222, sur 489 votants, le chiffre de la commission est adopté.

Les chapitres 7 et 8 sont adoptés.

M. Floquet annonce qu'il vient de recevoir le rapport de M. Georges Graux sur le projet tendant à *augmenter les droits d'entrée sur les céréales.*

Les chapitres 9 à 52 sont adoptés.

Sur le chapitre 53, M. Paul Bert propose un amendement tendant à augmenter ce chapitre de 10 millions, pour améliorer les traitements des instituteurs laïques. Il dit qu'on a beaucoup dépensé pour le matériel de l'enseignement primaire, mais presque *rien pour le personnel*; or, ce qui fait l'enseignement, ce n'est pas l'école, c'est l'instituteur.

M. Fallières se déclare, à son grand regret, obligé d'imiter la commission, qui repousse l'amendement de M. Paul Bert.

M. Fallières allègue les nécessités budgétaires. Il exprime l'espoir que les instituteurs continueront à avoir confiance dans le gouvernement, et sauront attendre que l'état des finances permette d'améliorer leur situation.

M. Lockroy fait remarquer que si on dépensait moins pour les expéditions lointaines, on trouverait de l'argent pour les instituteurs, et il présente un amendement tendant à augmenter de deux millions le crédit affecté au traitement des instituteurs.

Cet amendement est renvoyé à la commission.

M. Tirard combat l'amendement de M. Lockroy.

M. P. Bert demande la parole pour répondre à M. Tirard; mais plusieurs députés font observer que la question est close puisque l'amendement est renvoyé à la commission.

Sur le chapitre 55, des subventions aux communes, M. Philippoteaux demande si le gouvernement a l'intention de faire la remise aux communes de ce qu'elles doivent encore.

M. Fallières répond que les budgets communaux de 1885 pourront être réglés sur les bases de 1882.

Le ministre déclare que le gouvernement acceptera un amendement promettant de ne plus rien demander aux communes qui n'ont pas encore payé.

Les derniers chapitres du budget de l'instruction sont adoptés.

M. Lockroy demande à la Chambre de tenir ses séances matin et soir.

M. Le Prévost De Launay combat cette proposition.

Un scrutin public à la tribune est ouvert sur la proposition de M. Lockroy: mais le nombre des votants est insuffisant. En conséquence, le scrutin est nul. On recommencera demain, mais sur la demande de M. Lockroy, la Chambre décide, par mains levées, de commencer sa séance demain matin, à neuf heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Revue de l'industrie lainière. — Le calme règne toujours sur la fabrique elbeuvienne: peu de manufacturiers paraissent satisfaits des affaires.

Louviers se maintient avec une activité modérée.

Lisieux produit quelques petits articles qui obtiennent un écoulement assez facile.

Dans la Somme, le peignage et la filature de la laine sont actifs, quoique les prix des filés ne soient guère rémunérateurs. Les tissages sont également bien approvisionnés et ont du travail pour plusieurs mois. La bonneterie de laine a fait une excellente saison. Par contre, les tissus laine et soie boudent; mais les spécialités commandées par des maisons de Paris ont occupé beaucoup d'ouvriers.

A Paris, la vente est redevenue meilleure; elle est même très active depuis la fin de l'épidémie cholérique. Les vêtements pour hommes se sont très bien écoulés et les lainages donnent les meilleurs résultats, surtout depuis le commencement de ce mois.

Dans la Haute-Loire, l'article nouveau « dentelle, laine, méricos, deux bouts, noirs, crème et couleurs diverses » prend tout à fait. Les genres communs ont baissé un peu, parce que l'exportation ne les a pas encore bien acceptés; mais les dessins riches ainsi que le modèle mélangé or et argent, ont été demandés.

On accuse un ralentissement des affaires sur plusieurs marchés anglais.

Il en est de même en Allemagne et en Autriche; les fabriques de draps unis conservent cependant une bonne activité.

En 1883, la Roumanie a importé 6,096 kil. de draperies pour vêtements d'hommes; c'est un chiffre peu élevé, mais il faut considérer qu'il n'est qu'un commencement, car précédemment, on n'en importait pas du tout ou à peu près.

Voici quelques chiffres sur les importations de draps et tissus de laine en Roumanie, par Jassy, pendant *le troisième trimestre de l'année* courante: France, 1,663 kilog.; Autriche, 7,438 kilogr.; Allemagne, 6,761 kil.

En tissus de laine et soie, la France figure pour 357 kil., valant 3,520 fr.; l'Autriche pour 443 kil., valant 2,467 fr.; l'Allemagne pour 176 kil., valant 693 fr.

Observations météorologiques. — *Paris*, 16 *décembre* — La pression barométrique est de 758 à Boulogne; 761 à Brest, Charleville; 770 à Perpignan. — Baisse générale du baromètre sur la France, 8 cm sur Boulogne, 6 Brest, 4 Lyon, Nice. — Temps probable: vent des régions ouest, ciel couvert et pluvieux. — Température douce.

ROUBAIX

TERRIBLE ACCIDENT

TROIS MORTS. — TROIS BLESSÉS

Lundi soir, dans l'établissement Allart-Rousseau, un accident survenu à un générateur a causé la mort immédiate de deux personnes; quatre autres sont plus ou moins grièvement blessées.

L'accident

Trois ouvriers chaudronniers étaient occupés à réparer un générateur. Ce générateur faisait partie d'une batterie placée dans la cave qui est auprès de l'ancienne maison d'habitation de M. Léon Allart et dont les soupiraux ont accès sur la rue.

Les chauffeurs, au nombre de trois, étaient à leur poste et regardaient travailler les chaudronniers, montés sur le générateur en réparation. Tout-à-coup, à 5 heures 40, un craquement sourd se fit entendre, la paroi d'un bouilleur voisin en activité creva, et l'eau bouillante, sortant avec impétuosité de cette large fissure, inonda bientôt la cave. En même temps, une vapeur épaisse et brûlante se formait et les becs de gaz s'éteignaient.

On devine aisément l'affreuse position des malheureux ouvriers surpris par cette avalanche brûlante, plongés dans l'obscurité la plus complète et ne sachant où trouver un moyen de salut.

Les secours

On s'aperçut immédiatement de l'accident, et bientôt tout le personnel de l'établissement en était prévenu et rivalisait de zèle et de dévouement pour porter secours à ces infortunés. Les robinets furent aussitôt fermés, le travail suspendu, un système d'aversion établi, afin de permettre à la vapeur de se dissiper. MM. Lapie, contre-maître, Decroix, directeur des machines, et Louis Rousseau organisèrent les premiers soins de sauvetage, qui étaient fort périlleux et exigeaient les plus grandes précautions. M. Louis Rousseau, notamment, y a apporté, nous dit-on, une abnégation digne de tout éloge; un voisin, M. Emile Florin, a aussi prêté un concours très empressé.

Ce ne fut qu'au bout d'un quart-d'heure qu'on parvint à retirer les six ouvriers qui se trouvaient dans la cave au moment où se produisit la catastrophe.

Les victimes

Tous étaient encore vivants, mais deux d'entre eux expirèrent presque aussitôt. Voici leurs noms:

Pierre Labbe, 41 ans, né à Tyghem (Belgique), chauffeur;

Emile Delmotte, ouvrier chaudronnier, 35 ans, habitant rue des Fondeurs.

L'un et l'autre avaient d'horribles brûlures sur tout le corps, leur visage étaient méconnaissable, la peau était presque entièrement enlevée.

Delmotte semblait avoir été projeté violemment contre un corps dur, car il avait le crâne entr'ouvert.

Les quatre blessés étaient:

Camille Raynaert, 35 ans, chauffeur, demeurant rue du Duc, cour Flipo;

Camille Ledevin, né à Gand, 34 ans, chauffeur, rue de La Rochefoucauld;

Jules Brenne, 25 ans, chaudronnier, rue de Tourcoing, 133;

Jules Lesrusses, 29 ans, chaudronnier, rue du Fontenoy, cour Flipo.

Ces deux derniers étaient moins grièvement atteints; mais l'état de Raynaert et de Ledevin a été jugé fort grave dès le premier moment.

M. Léon Allart, absent en ce moment, ne tarda pas à arriver, ainsi que MM. les docteurs Derville et Godefroy. M. Paul Watine, adjoint, M. le commissaire central et M. le commissaire Bailly se sont également transportés sur les lieux et, de concert avec M. Léon Allart, ont pris toutes les mesures pour le transfert des morts et des blessés à l'Hôtel-Dieu.

Le bruit de ce terrible malheur s'est bientôt répandu en ville, et dès 6 h. 1/2, une foule considérable n'a cessé de stationner dans la Grand'Rue.

Les parents de l'un des ouvriers morts étaient présents, et il s'en est suivi une scène navrante.

A l'Hôtel-Dieu

Dès que les blessés ont été installés à l'Hôtel-Dieu, M. le docteur Butruille leur prodigua les soins les plus empressés. M. le maire de Roubaix alla les visiter à huit heures du soir: il était accompagné de M. le commissaire central.

L'état de Camille Reynaert, s'empira vers neuf heures, et à minuit, ce malheureux expirait, au milieu de cruelles souffrances. Ledevin est aussi très grièvement atteint, et on craint un dénoûment fatal.

Plusieurs de ces infortunés sont mariés et ont des enfants.

La cause de l'accident

On présume que la crevasse qui a causé cet accident provient d'un défaut de construction dans le bouilleur ou mieux de la qualité imparfaite de la tôle.

Quant au constructeur, M. Leveugle, il ne veut pas admettre cette hypothèse, et attribue le malheur à une alimentation exagérée de la machine.

Il ne sera possible de se prononcer à ce sujet qu'après l'enquête que font les ingénieurs.

Les ouvriers chaudronniers qui travaillaient aux réparations de la machine, appartenaient à la maison L. Fontaine, rue de Tourcoing, mais la chaudière ne sortait pas des ateliers de cette maison.

Les funérailles

On nous annonce, au dernier moment, que les funérailles de Camille Renard, Pierre Sabbe et Emile Delmotte, auront lieu jeudi prochain, à neuf heures au quart, à l'église Notre-Dame. L'assemblée se formera à l'Hôtel-Dieu.

Une mort dramatique. — Depuis deux jours, les morts violentes se succèdent à Roubaix d'une façon effrayante.

Mardi, à six heures du matin, des ouvriers passant sur le pont de la République, boulevard d'Armentières, entendirent tout à coup le bruit d'un corps tombant à l'eau, du côté de la propriété de M. Vanoutryve. S'approchant aussitôt du parapet, ils virent distinctement une femme qui se débattait dans le canal et ne tarda pas à disparaître. Les témoins de ce malheur, ne sachant pas nager, crièrent: *Au secours! une femme s'est jetée à l'eau!*

Un batelier, nommé Choteau, dont l'embarcation était amarrée non loin de là, accourut et, avec l'aide de plusieurs personnes, sonda l'eau au moyen d'un *bachot* armé d'un grappin. Au bout de cinq minutes, ils retirèrent le corps d'une femme paraissant âgée d'une trentaine d'années. Les soins les plus empressés lui furent immédiatement donnés, mais elle avait cessé de vivre.

On l'a reconnue pour la nommée Aldegonde Meurein, femme Pennel, épicière, 101, rue de la Guinguette.

Aldegonde Meurein avait un tempérament maladif; depuis quelque temps elle souffrait cruellement. Nature nerveuse, imagination s'exaltant facilement, elle résolut d'en finir avec l'existence qui n'était pour elle qu'une longue suite de tortures.

Elle quitta son domicile mardi matin, à 5 h. 45, sans avoir parlé à personne de sa funeste résolution, et alla se jeter dans le canal.

Son mari, M. Pennel, camionneur aux magasins généraux, ne l'entendit pas sortir, mais il constata bientôt son absence et en fut très surpris. A 7 heures, un de ses amis, ouvrier aux mêmes magasins, lui annonça la triste nouvelle. Le pauvre homme en a ressenti une douleur facile à concevoir, car ce ménage était très uni et il a un jeune enfant de 10 mois.

On se perdait en conjectures sur la cause de cette mort, on ne savait trop si on devait l'attribuer à un suicide ou à un accident, quand, dans le courant de la matinée, M. Pennel a trouvé sur une table un billet écrit de la main de sa femme et qui dissipa tous les doutes.

Voici le contenu de ce billet:

« Cher ami,

» Tranquillise-toi, je ne suis pas triste de cœur, » je n'ai aucun sujet de l'être, d'autant plus que tu » es si bon pour moi que je ne pouvais jamais » t'oublier.

» Je t'embrasse de cœur.

» ALDEGONDE MEUREIN. »

L'écriture, tracée à l'encre bleue, est ferme et très jolie. (Aldegonde avait été autrefois comptable à la condition publique.) Tout dénote, chez cette femme, une résolution bien arrêtée.

Le corps a été transporté au domicile de la défunte, rue de la Guinguette.

Une enquête a été ouverte par M. le commissaire du 2e arrondissement.

Accidents. — Lundi, à midi, un camion de la maison Masurel fils stationnait dans la cour de la gare des marchandises: le conducteur devait retirer un *récépissé* au bureau, avait défait en partie le traits des chevaux afin que ceux-ci ne pussent se mettre en marche. Précaution insuffisante, car les deux animaux, effrayés tout-à-coup par le sifflet d'une locomotive, prirent le mors aux dents et sortirent au galop de la cour de la gare.

Par malheur, une vieille femme de 68 ans, Marie Appers, veuve Haussens, traversait à ce moment la rue de l'Alma. Elle fut renversée, et les roues du lourd camion lui passèrent sur les jambes.

Relevée par les témoins de cet accident, elle a été transportée immédiatement à l'Hôtel-Dieu. Son état était fort grave. M. le docteur Derville a jugé nécessaire l'amputation des membres écrasés; mais elle n'a pu survivre à la terrible opération, et est morte à huit heures du soir.

Marie Appers habitait chez ses enfants, rue de la Barbe-d'Or, cour Dewysse: elle était originaire de Gand.

— Un ouvrier nommé Arcelon, ayant perdu l'équilibre en descendant l'escalier de sa maison, a été projeté contre un carreau et s'est fait une large plaie au bras droit. Il a été admis à l'hôpital.

— Trois personnes atteintes d'aliénation mentale ont été reçues à l'Hôtel-Dieu depuis samedi.

— L'état de Mme Dupont, la mère des deux infortunées victimes de l'accident du Fort Wattel, s'est sensiblement amélioré. On espère qu'elle pourra sortir de l'hôpital dans une quinzaine de jours.

Le conseil municipal se réunira vendredi 19 décembre, à sept heures et demie du soir, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire.

Réservistes et territoriaux. — Les réservistes et territoriaux du train des équipages, des sections d'administration, des sections d'infirmiers, les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, seront convoqués en 1885 par ordre individuel.

L'appel de 1885 comprend, pour les corps désignés ci-dessus, les réservistes des classes de 1872 et 1878, les territoriaux des classes 1871 et 1873 n'ayant pas encore accompli leur période de 13 jours d'instruction, et tous les réservistes et territoriaux des autres classes ayant obtenu en 1884 des sursis d'appel.

Un avis particulier fera connaître aux intéressés vers quelle époque de l'année ils seront convoqués. Ceux qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas reçu cet avis avant le 1er janvier prochain, pourront se renseigner auprès du commandant de leur bureau de recrutement sur la date probable de leur appel.

Les ordres d'appel seront notifiés quinze jours au moins avant la date de convocation.

La conférence Laguerre. — A quelques mois de distance, Roubaix a eu deux conférences lancées avec un certain fracas et ayant pour but d'exposer aux électeurs toutes les fautes accumulées par l'opportunisme, et de vanter la nécessité d'une politique franchement radicale.

Dans chacune de ces réunions, l'orateur était un député de l'extrême-gauche, possédant du talent et surtout une faconde brillante, mais tout jeune encore et nouveau venu dans la vie parlementaire, dépourvu, par conséquent, de ce prestige et de cette autorité qui s'attachent à ceux qui ont une longue expérience de la chose publique.

Est-ce le motif du peu de succès qu'ont obtenu ces deux conférences? Cela y entre peut-être pour quelque chose; mais, en tout cas, la raison principale de la froideur qui a accueilli ces commis-voyageurs du radicalisme doit être cherchée dans le vague de leurs déclamations.

Qui pourra expliquer ce que M. Laguerre a dit de nouveau et d'original, dimanche soir, à la salle Dominique? Son discours n'est qu'une longue redite de tout ce qui s'écrit, depuis quelque temps, dans les feuilles radicales, de tout ce qui s'énonce à la tribune des réunions intransigeantes. Les attaques contre l'opportunisme sont vraies et légitimes.

Nous ne pouvons qu'y applaudir, et constater combien s'élargit chaque jour davantage le fossé qui sépare radicaux et opportunistes. Il est aussi permis d'éprouver une douce gaîté en voyant les révolutionnaires avancés rendre aux premiers les mauvais points que ceux-ci ne cessent de donner aux ministériels.

Mais nous devons être surpris de trouver ces mêmes radicaux aussi inconséquents avec leurs principes. Ils s'intitulent socialistes, et la question sociale qu'ils ont tant invoquée, ils la relèguent à l'arrière-plan, bien après le mode de scrutin appliqué aux assemblées législatives.

Vous reprochez aux opportunistes leurs fautes et leurs tripotages, c'est votre droit; mais ne vous plaignez pas des amères récriminations formulées contre vous par des gens que vous avez séduits jadis de vos promesses alléchantes et que vous avez poussés dans la voie de l'anarchie. G. G.

Cercle de la Concorde. — Peu de soirées présentent un intérêt aussi élevé et aussi varié que la soirée donnée, dimanche dernier, au cercle, par le R. P. Lévesque, des missionnaires d'Afrique. Quand on a entendu ce vaillant explorateur, au cœur d'apôtre, on connaît le pays *noir* et l'on aime ses habitants, véritable peuple d'enfants, avec toutes les qualités et les défauts de cet âge. On est fier de penser que ce sont des Français et des prêtres catholiques qui sont là-bas à l'avant-garde de la civilisation, dans le continent mystérieux, et qui y portent les premiers coups à la barbarie. Les Anglais n'y font que passer: les missionnaires français s'établissent sur le bord des grands lacs, ils y vivent, et bien mieux, ils y meurent! En 1879, ils étaient dix-huit à la suite du P. Lévesque, leur supérieur, tous jeunes et robustes; dix déjà sont morts. Qu'importe! une nouvelle caravane s'organise en ce moment.

Le Père sème son récit des traits les plus amusants. On n'oubliera pas l'histoire de ce verre d'eau jeté à la figure... d'une curieuse. Par malheur, la victime était une grande dame du pays, une vieille princesse, qui n'avait pas eu la précaution de revêtir quelqu'un des insignes de sa dignité. Le prince consort épousa la colère de son épouse: encore un peu, ce verre d'eau révolutionnait toute l'Afrique... Le portrait du grand roi M'tesa, à qui le Père dut faire sa cour chaque matin, pendant cinq ans, comme on s'acquittait de ces fonctions autrefois à Versailles, ne donne pas précisément une idée bien haute de ces potentats africains, tout le despotisme dépasse toutes les limites imaginables.

Le P. Lévesque est à même de donner sur les produits et sur le commerce du pays, des renseignements très exacts, qui pourraient intéresser notre industrie. Nous nous étonnerions que la société de géographie de Roubaix ne profitât point de son passage dans notre ville, comme on se dispose à le faire à Lille.

La confiance du cardinal Lavigerie vient d'honorer le P. Lévesque d'une mission plus délicate et non moins française que la conversion des nègres. On sait que notre gouvernement, obligé par la force des choses à respecter en Orient les intérêts religieux qu'il vexe en France, a fait don au cardinal du sanctuaire de Ste-Anne, berceau de la Ste-Vierge, à Jérusalem. Sur l'ordre exprès de Léon XIII, l'archevêque d'Alger vient d'y ouvrir, avec le concours de ses missionnaires, un séminaire destiné à la formation d'un clergé indigène, sans lequel il a été reconnu impossible de régénérer l'Orient. Ces prêtres, élevés par des Français, feront aimer la France en même temps que l'Eglise. Mgr Lavigerie refuse d'être academicien, pour continuer son apostolat, et demande en ce moment le concours des amis de la France et de l'Eglise.

Parmi les récompenses décernées par le Cercle horticole à l'occasion du marché aux fleurs de Lille du 30 août 1884, nous remarquons les suivantes, intéressant Roubaix et les environs:

Plantes de pleine terre. — 1er prix, médaille de vermeil, 1re classe, à Mme veuve Delbergue, horticulteur à Roubaix.

Visites des jardins (hors concours). — Médaille d'or à M. Fl. Dubus, jardinier chez M. Bossut-Delahoutre, à Roubaix. — Médaille de vermeil, 1re classe, M. Désiré Bruno, jardinier chez M. Paul Masurel à Roubaix. — Médaille d'argent grand module, M. J.-B. Delzenne, jardinier, chez M. H. Heyndrickx-Bossut, au Ravardi, Roubaix. — Médaille d'argent 1re classe, M. Jules Lesaffre, jardinier chez M. Droulers, à Hem. — Médaille d'argent 1re classe, M. Ferdinand Afflard, jardinier chez M. Masure, à Lys-lez-Lannoy. — Médaille d'argent, 1re classe, M. Emile Manien, jardinier chez M. Léon Boutemy, à Lys-lez-Lannoy. — Médaille d'argent, 1re classe, M. Waerbecke, jardinier chez M. Wattine-Hovelacque, à Roubaix. — Médaille d'argent, 2e classe, M. Jules Carpentier, jardinier chez M. Droulers, à Roubaix. — Médaille d'argent de 3e classe, à M. Rom, jardinier chez M. Roussau, à Roubaix. — Rappel de médaille d'argent, grand module, M. Jean Florence, jardinier chez M. Pierre Catteau, à Roubaix.

M. Louis Bourgois, 20, rue du Pays, nous prie d'annoncer qu'il n'a rien de commun avec le nommé Louis Bourgois, qui a été l'objet, samedi soir, d'une contravention pour tapage nocturne, rue de l'Alma.

Un cocher de place, nommé Léopold Codde, âgé de 49 ans, demeurant rue des Longues Haies, vient d'être arrêté pour affaire de mœurs. Sa victime, une enfant de douze ans, est malade. Ce triste personnage sera écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 16 décembre 1691. — Lettre de purge pour l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix de 1850 livres, prix d'achat d'une pièce de 14 cents de terre à labour, gisant à Lys-lez-Lannoy et tenue de la seigneurie Delaoutre. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 32 verso.)

16 décembre 1727. — Les directeurs de la table des pauvres de la paroisse de Roubaix, déclarent accorder à titre de ferme et louage à Jean-François Buquant, laboureur à Leers, dix cents et un demi quarteron de terre à labour, appartenant aux pauvres du dit Roubaix et gisant à Leers. (Archives de Roubaix G. G. 229 n° 6.)

TOURCOING

Fête Sainte-Barbe. — Samedi soir, les carabiniers de la *Nouvelle-Aventure* fêtaient leur patronne dans le local de la Société. 120 convives assistaient au banquet et ont fait honneur au menu, qui était excellent.

Au dessert, on a procédé à la distribution des prix du concours trimestriel, puis la série des toasts a commencé.

M. Waetjens, vice-président, a d'abord porté la santé de M. Tanchou, le président dévoué des carabiniers de la Nouvelle-Aventure. Celui-ci a remercié M. Waetjens des paroles bienveillantes qui lui étaient adressées et a exprimé sa vive satisfaction des succès remportés par la société au concours de Paris. Il a exprimé ensuite le regret de ne pouvoir posseder à la fête M. Caudelier, président de la fédération de tir du Nord, et dit qu'il espère être plus heureux l'année prochaine. Le concert a commencé ensuite.

Nous ne pouvons détailler le programme, qui a été suivi et exécuté dans la perfection, mais nous devons mentionner tout particulièrement M. César Ségard, comique, qui s'est prodigué; aussi les applaudissements ne lui ont pas été ménagés. En résumé, fête très réussie et dont les carabiniers conserveront longtemps un agréable souvenir.

Lundi, vers dix heures du matin, un ouvrier en état d'ivresse faisait du tapage rue Neuve-de-Roubaix, chez son patron. Celui-ci, ne pouvant le calmer, se vit forcé de requérir la police. Un agent survint, mais il lui fallut l'assistance d'un de ses collègues pour conduire le tapageur au violon. Là, il fut reconnu pour un certain Ferdinand Duport, expulsé par arrêté ministériel du 3 novembre dernier.

Une jeune bobineuse, Léonie Deridder, ouvrière chez M. F. Masurel, rue de Paris, s'est fait prendre le bras dans un engrenage, en nettoyant son métier. Le docteur Cadeau, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait conduire à l'hôpital.

Expulsés. — Henri Versyn, 39 ans, condamné à Lille, 4 octobre 1884, 2 mois, vagabondage.

Emile Woestyn, 31 ans, condamné à Lille, 3 septembre 1884, 1 mois et 4 de contrainte, fraude.

Jules Quensier, 21 ans, condamné à Auxerre, 6 février 1873, 2 mois, vagabondage.

Jean Pansins, 50 ans, condamné à Auxerre, 6 février 1873, 2 mois, vagabondage.

Benjamin Herchueiz, 47 ans, condamné à Lille, 11 janvier 1875, 3 mois, coups et blessures.

Charles Godfroy, 43 ans, condamné à Douai, 21 juin 1880, 6 mois de prison.

Pierre Ducatez, 31 ans, condamné à St-Pol, 12 août 1881, 13 mois, tentative de vol.

Sylvie Demarcq, 46 ans, condamnée à Lille, 8 novembre 1879, 6 mois, vol.

Adolphe Lemaegt, 27 ans, condamné à Douai, 11 janvier 1875 1 mois 500 fr., fraude.

Emile Dufresne, 19 ans, condamné à Lille, 31 mars 1883, 1 mois, mendicité.

Alphonse Bossuyt, 21 ans, condamné à Lille, 5 septembre 1884, 3 mois, coups.

Edouard Bier, 28 ans, condamné à Lille, 11 mai 1883, 6 mois, abus de confiance.

Augustin Begart, 37 ans, condamné à Lille, 14 janvier 1884, 3 mois, mendicité.

Pierre Bailleu, 44 ans, condamné à Béthune, 1er septembre 1880, 2 mois, vol.

Charles Baillin, 34 ans, condamné à Lille, 1er mars 1884, 3 mois, abus de confiance.

Alphonse Outhièrens, 27 ans, condamné à Lille, 1 mars 1884, 3 mois, abus de confiance.

Les susnommés ont été conduits hier, à 9 heures du matin, à Mont-à-Leux et expulsés du territoire français.

Joseph Humbert, âgé de 28 ans, né à Bruxelles (Belgique)

Jules Guldentop, âgé de 18 ans, né à Mons, (Belgique)

Armand De Dièvre, né à Bruxelles (Belgique.)

Charles Van de Castel, âgé de 18 ans, né à Bruxelles (Belgique.)

Julie Swaertembroock, âgée de 22 ans, née à Bruxelles (Belgique.)

Auguste Leys, né à Irnaquem (Belgique), a été condamné par le tribunal correctionnel de Boulogne, en date du 8 septembre 1884, à un mois d'emprisonnement pour ivresse manifeste et violences envers les agents.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — *Séance du 14 décembre 1884.* — Somme versée à Tourcoing, par 82 déposants, dont 16 nouveaux, fr. 25.9 0. — Somme versée à Halluin, par 2 déposants, dont 0 nouveaux, 1.300. — Somme versée à Linselles, par 2 déposants, dont 1 nouveau, 1,030 — Somme versée à Roncq, par 9 déposants, dont 1 nouveau, 1.874. — Somme versée à Bondues, par 1 déposant dont 0 nouveaux, 70. — Somme versée à Bousbecque, par 7 déposants dont 1 nouveau, 1.260. — Total des recettes de la semaine: 31,434.

Remboursements: A Tourcoing, à 26 déposants, fr. 15 063 15. — A Halluin, à 0 déposants, 000 00. — A Linselles, à 2 déposants, 83 20. — A Roncq, à 1 déposant, 300 00. — A Bondues, à 4 déposants, 1,760.81 — A Bousbecque, à 0 déposant, 000,00. — Total des remboursements de la semaine: fr. 17 237 25

Administrateurs du mois de décembre 1884. — A Tourcoing, MM. Dilry-Bodin et A. Lefrançois. — A Halluin, M. Bailly-Carette. — A Linselles, M. H. Lepers. — A Roncq, M. J. Bonduel. — A Bondues, M. Delefortrie. — A Bousbecque, M. L. Dalle-Lorthioit.

Le caissier, A. Paillard.

LILLE

Mme la comtesse de Melun. — Un des hommes les plus respectés de notre France catholique, M. le comte de Melun, vient d'être frappé dans ses plus chères affections. Il a perdu celle qui, pendant 45 ans, a été la digne et fidèle compagne de sa vie.

Après une courte maladie, Mme de Melun a rendu sa belle âme à Dieu, au château de Brumetz (Aisne), au milieu des siens et dans les sentiments de la plus édifiante piété.

Modèle des épouses chrétiennes, elle avait su s'identifier à toutes les œuvres charitables qui font l'honneur du nom qu'elle portait. Née Van der Cruisse, elle avait trouvé dans sa propre famille les traditions de la charité catholique, toujours vivantes à Lille et dans la Flandre française. Mme de Melun était justement fière de les voir si bien représentées par son mari.

Quand il brise des liens si forts et si doux, Dieu ménage des consolations à ses fidèles serviteurs. M. de Melun les trouvera dans la tendre affection des enfants et des petits-enfants qui forment la couronne de sa vieillesse.

Simple observation à l'administration des Postes. — Souvent on écrit en pays étrangers pour une affaire quelconque ou pour demander un renseignement. On voudrait bien faire en envoyant à *son correspondant des timbres pour la réponse* ou pour rémunérer un léger service demandé.

Or, en France, on ne trouve pas de timbres étrangers, et les timbres français ne peuvent servir chez nos voisins. La réciproque est aussi vraie. Il y a peut-être là une lacune à combler ou un moyen terme à trouver.

Emprunt de 1884. — L'échange des titres définitifs au porteur se fera dans les bureaux de la recette municipale, rue d'Inkermann,